CHALLENGE CROSS 2022-2023 du CSF

RÈGLEMENT

Le challenge cross 2022-2023 du CSF est un challenge visant à récompenser les athlètes affilié.e.s à la Forestoise qui auront représenté le Club dans les épreuves de cross-country du 23/10/2022 au 19/03/23.

Afin de promouvoir la pratique du cross comme préparation à la saison piste 2023 ainsi que pour récompenser les athlètes les plus régulier.ères, le Conseil d'Administration a doté ce challenge d'un montant de 1000 €.

Participation

Pour être repris dans le classement, l'athlète doit impérativement participer à :

- Un minimum de 4 courses pour les athlètes BPM ;
- Un minimum de 5 courses pour les athlètes cadet.te.s et scolaires ; et
- Un minimum de 6 courses pour les athlètes à partir de la catégorie junior.

Ses 8 meilleurs résultats seront pris en compte.

<u>Exceptionnellement, toutes les participations de l'athlète à un cross, quel qu'il soit, seront prises en considération.</u>

Calcul des points

Le nombre de points obtenus par l'athlète est calculé selon la formule suivante :

25 + 100 * (nombre d'arrivées - classement athlète + 1) / nombre d'arrivées

À savoir :

- Sa participation à une épreuve de cross-country lui rapporte automatiquement 25 points ; et
- Son classement dans sa catégorie lui rapporte des points supplémentaires suivant la formule :
  100 * (nombre d'arrivées - classement athlète + 1) / nombre d'arrivées

Les points obtenus aux championnats de cross-country LBFA et LRBA sont doublés.

Résultats

L'athlète (ou son entraineur.euse) communiquera les résultats officiels des cross auxquels il ou elle a participé à François Dejemeppe (francois.dejemeppe@2ad.be) afin qu'ils soient repris dans le challenge.

Le Conseil d'Administration